# L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 2 MARS 1836.

Nouvelle Orléans, 1er mars, 1836.

Les membres suivans n'ont pas répondu à l'appel fait ce jour à la chambre ce jour,

MM. De[illegible], Freret, Guillet, Labatut, Marigny, Milligan, M[illegible], Ory, Patin et Patten,

FLORIAN ROUSSEL,
Secrétaire de la chambre des représentans.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. James W. Zacharie, est candidat pour la place d'alderman [illegible], et qu'il sera soutenu par un grand nombre de [illegible] VOTANS.

LISTE DES DIFFERENS CANDIDATS
*Pour la prochaine administration.*
Les élections doivent avoir lieu le 1er. lundi d'avril prochain.

POUR MAIRE
**L. U. GAIENNIE.**
POUR RECORDER
**JOHN CULBERTSON.**
ALDERMEN
1er. District { J. W. ZACHARIE. / [illegible] STAVENSCHMIDT. / SALOMON HECH.
2e. District—FELIX LABATUT.
3e. District { Dr. THOMAS. / A. GRAILHE. / M. CRUZAT.
4e. District—G. PREVAL.
5e. District { F. PERCY. / A. LARA.
6e. District { J. BERRY.
8e. District { F. BUISSON. / LOUIS ALLARD.

Le ticket suivant sera soutenu à la prochaine élection des directeurs de la Banque des Citoyens.

John A. Merle, J. E. Forstall
P. J. Tricou, A. B Roman,
E. L. Bernard, L. J. Hellix Gorg.

☞ Les éditeurs de gazettes, audelà de Philadelphie, sont respectueusement invités à nous faire parvenir leurs journaux par le courrier de l'Est, au lieu de celui de l'Ouest; en le faisant ils rendront un service important au commerce de la Nouvelle-Orléans. En général, nous ne recevons les feuilles de New-York, que 15 jours après l'époque à laquelle nous devrions les obtenir. La raison de ce retard, vient probablement de ce que les journaux une fois arrivés à Philadelphie prennent la route de Pittsburgh. Avec un peu de complaisance de la part de nos confrères, nous obtiendrons ce que nous demandons. Ils n'auront qu'à mettre sur leurs gazettes l'adresse suivante: "Abeille de la Nouvelle-Orléans," PAR LA VOIE DE L'EST.

La malle du Nord n'est point arrivée hier. Nos dates restent par conséquent les mêmes, c'est-à-dire, N. York 15, Philadelphie et Baltimore 15, Washington 17, et Charleston 20 février. Celles d'Europe sont comme suit: Le Hâvre et Liverpool 8, Paris et Londres 7 janvier. Le courrier de demain nous apportera sans doute des journaux et des lettres du Nord, de deux jours plus récens.

Le bruit courait hier que Mr. W. A. Gasquet est candidat à la place d'alderman du premier district: si le fait est véritable nous pensons qu'il serait peut-être de l'intérêt de ce district de soutenir cette élection. M. Gasquet a toutes ses propriétés dans le 1er. district, et certes, à part l'impartialité et le patriotisme dont il peut être susceptible, cette raison doit paraître assez forte pour laisser croire que ce candidat remplirait sa place à la satisfaction de tous ses constituans.

Le bill pour diviser la ville, après avoir passé à la Chambre des Représentans, a été envoyé hier au Sénat. La première lecture en a été faite, après quoi il a été mis à l'ordre spécial du jour pour aujourd'hui. Selon toutes les apparences ce bill passera. Ce qui nous surprend, cependant, si le rapport qu'on nous a fait est vrai, c'est que nos sénateurs sont décidés à repousser tous les amendemens que l'on pourra proposer à ce sujet. Nous ne saurions admettre une pareille manière de procéder car, à moins de supposer que ce projet de loi soit *parfait* on doit toujours penser qu'il peut avoir besoin de quelque modification, de quelque clause additionnelle qu'il serait inconvenant de répudier avant qu'ils soient connus.

M. Samuel W. Dyer, agent du *Courrier des Etats-Unis*, qui vient d'arriver dans cette ville, nous prie d'annoncer aux abonnés de ce journal que le nouvel incendie qui récemment a consumé son imprimerie, ne retardera la publication que de quelques jours. L'irrégularité de la malle du nord, dont nous avons tant à nous plaindre, empêchera peut-être même que l'on ne puisse s'apercevoir de ce délai, qui durera tout au plus dix ou douze jours. Quoiqu'il arrive, ce journal et la France Littéraire, publiée par le même éditeur, seront toujours continués.

**Premier Correspondant de l'Abeille.**
LETTRE 31.
*Washington*, 15 février.

Dans la Chambre des Représentans, M. Johnson de la Louisiane a présenté plusieurs résolutions, 1o. pour autoriser le comité de commerce à faire une enquête sur la possibilité d'ouvrir un passage à la navigation des bâtimens, du Mississipi au golfe du Mexique ;

2o. Pour demander au secrétaire du trésor de communiquer à la Chambre la correspondance du Gouverneur de la Louisiane et du département des finances, au sujet de la location des deux *Townships*, accordés en 1827 à cet Etat par le Congrès, au profit d'un collège pour l'enseignement des sciences.

3o pour autoriser le comité de commerce à faire une enquête sur la nécessité de construire à la Nouvelle-Orléans, un édifice public pour la douane et un magasin d'entrepôt.

Ces mesures sont toutes très-importantes pour la Louisiane, et il y a peu de doute qu'elles ne soient adoptées.

L'éternelle question de l'abolition de l'esclavage dans le district de Colombie a encore occupé la plus grande partie de la séance de ce jour. Malgré la résolution ordonnant le renvoi à un comité spécial de toutes les pétitions et documens relatifs à ce sujet, une autre pétition a été présentée aujourd'hui avec un long discours pour préface. M. Wise a pris la parole et a jeté la Chambre dans la plus grande confusion par la véhémence de sa parole ; il a déclaré que M. Pinckney n'était qu'un traître qui avait abandonné la cause des Etats du Sud. Rappelé à l'ordre par le Président, la Chambre lui a cependant permis de continuer son discours. Toute la séance a été perdue à ces discussions aussi inutiles que peu faites pour concilier les esprits.

La dernière soirée du Président avait rassemblé tant de monde que l'on avait peine à respirer. Les dames eurent leurs robes tachées de champagne et les messieurs leurs habits couverts de blanc de baleine. Quelques invités avaient jeuné depuis 15 jours pour s'y préparer. Se précipitant les premiers à table, ils engloutirent en un clin d'œil les morceaux les plus délicats, ne laissant que ruines et débris sur leur passage. La confusion, le tumulte et la grossièreté régnaient ensemble dans la salle ; le Président a déclaré qu'il supprimait les soupers à l'avenir.

**SENAT DE LA LOUISIANE.**
SEANCE DU MARDI 1er. mars.

Sur motion de M. Bossier, un congé est accordé à M. Hoa.

Sur motion de M. Johnson, le Sénat prend en considération le bill pour rapporter la loi qui fixe une session extraordinaire de la Cour Suprême à Baton-Rouge.

M. Reid s'oppose à l'adoption de ce bill, mais il est fortement appuyé par M. Johnson et adopté.

M. Bossier présente un rapport au nom du comité des deux Chambres chargé d'examiner cette partie du message du Gouverneur relative aux terres appartenant aux écoles publiques.

M. Labranche propose de prendre en considération la résolution venue de la Chambre pour accorder aux comités de la Législature qui ont à se déplacer, leurs frais de voyage.

Cette proposition soulève une discussion qui dure plus d'une heure et se termine par le renvoi de la résolution à la séance suivante.

M. Cuny présente un rapport au nom du comité de commerce chargé d'examiner le bill relatif au jury de police de la paroisse les Rapides. Les amendemens proposés par le comité sont adoptés et le bill est transmis à la Chambre.

M. Johnson présente le rapport du comité envoyé pour visiter le pénitentiaire; le Sénat en ordonne l'impression.

M. [illegible] présente le rapport du comité chargé d'examiner la situation et les affaires de la Banque de [illegible].

M. Landry présente un bill pour autoriser Laurende Roberts [illegible] par le moyen d'une [illegible].

M. Moore s'oppose à ce bill, et M. Landry propose alors de le charger [illegible] pour venir au secours de [illegible]. Le bill est adopté.

Le bill pour [illegible] B. L. [illegible] B. Hardy [illegible], le Sénat revenant ensuite [illegible] au lendemain.

Le bill relatif au Collège de [illegible] venant à l'ordre du jour, est pris en considération.

Les sections proposées sont adoptées à l'unanimité.

M. Reid présente des sections additionnelles, pour charger des administrateurs un compte rendu des dépenses: pour les rendre personnellement responsables d'une mauvaise gestion; et pour obliger les professeurs du Collège à donner des soins gratuits à l'hospice de la charité, sous peine de voir leur charte annulée.

Ces sections sont approuvées et le bill adopté.

Le bill pour venir au secours de David Duvall subit les seconde et troisième lectures et est adopté.

Sur motion de M. Cuny, le Sénat prend en considération l'acte d'incorporation de la compagnie de navigation des Rapides, l'amende et l'adopte.

Sur motion de M. Moore, le bill pour amender les divers actes d'incorporation de la ville de la Nouvelle-Orléans est lu une première fois et porté à l'ordre spécial du jour pour la séance suivante.

Le Sénat s'ajourne au lendemain.

**DU THÉATRE MODERNE,**
**et de son influence sur les vices de la société.**

A défaut de nouvelles, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur offrant un article publié dans le journal des débats, et intitulé ROBERT MACAIRE. Ce morceau écrit de main de maître, fait voir à quels désordres la société se trouve exposée depuis l'introduction de ce *genre de drame appelé par certaines gens "nouvelle école,"* et que l'on pourrait mieux qualifier du titre de MONSTRUOSITE. On ne saurait se le dissimuler: ce genre de spectacle a fait de rapides progrès. Emané dabord des tréteaux de boulevards, les autres théâtres de la capitale s'en sont emparé, comme d'un butin précieux *le seul qui put convenir au peuple et lui faire éprouver* des sensations jusqu'alors inconnues. Cette étrange doctrine fit une foule de prosélites, que la verve féconde et l'imagination hardie des Alexandre Dumas, et des Victor Hugo augmentèrent encore. Le goût de cette nouveauté se répandit au loin. C'est à qui voulut voir les drames qui faisaient *courir tout Paris*. On les trouva admirables, et dès ce moment, l'ancien répertoire et toute la collection des chef-d'œuvres du siècle de Louis XIV et de Louis XV, *restèrent* ensevelis dans la poussière et dans l'oubli. Racine, Corneille, Molière, Voltaire, Regnard et tous leurs successeurs, furent méconnus. Phèdre se vit impunément enlever le cothurne par une Marguerite de Bourgogne. Phèdre, cette reine si intéressante, cette victime du sort, qui n'est criminelle que parceque *Vénus la poursuit sans pitié et la force à* commettre un crime qu'elle voit avec effroi!—hé bien! cette Phèdre ne ferait plus verser une seule larme; on les garde toutes pour une autre *héroïne*, pour une de ces messalines, inconnues jusqu'àprésent dans l'histoire, pour une de ces femmes hardies, dont la moindre démarche est un meurtre, la moindre pensée un forfait, la moindre action, un adultère. . . !

MARGUERITE DE BOURGOGNE! vous aurez beau vous montrer sur la scène, dégoutante de luxure, c'est en vain qu'on verra suer le crime à travers tous vos pores désormais, vous et vos dignes rivales Marie Tudor et Lucrèce Borgia, vous resterez comme les reines de théâtre moderne, et le peuple vous dressera des autels!

Cependant, à le bien considérer, ce genre devrait être banni de toutes les sociétés civilisées du monde. En habituant les hommes à des spectacles où le crime *parait dans toute son horreur, ne les accoutume-t-on pas aussi graduellement à devenir eux-mêmes criminels?* Et peut-on croire un seul moment que les *doctrines infernales que Victor Hugo et Alexandre Dumas* mettent à chaque instant dans la bouche de leurs héros de mélodrame ne doivent pas tendre à faire disparaître *toutes ces convenances sur lesquelles repose* seul l'équilibre social? Malheureusement pour nous le fait n'est que trop avéré. Presque tous les crimes qui se commettent maintenant sont le fruit de ces infâmes maximes qui courent maintenant le monde et qui trouvent partout des partisans, parce que partout il se trouve des hommes qui semblent avoir apporté en venant au monde, non pas la bosse, comme disent les phrénologistes, mais le germe inné de la destruction. Combien ces hommes doivent être plus dangereux lorsqu'ils voient débiter publiquement et viennent accueillir par la multitude, des doctrines qui semblent excuser de la manière la plus évidente tous les forfaits qu'ils pourront désormais commettre. L'exemple de ce Lacenaire cité à la fin de l'article que nous publions c-après prouve la vérité de notre assertion. Lacenaire est doué de tous les avantages d'une éducation libérale; on nous le représente comme *affable, prévenant*; sa parole est douce, polie, attique; sa conversation est substantielle et élevée. Il a beaucoup voyagé, beaucoup étudié, *beaucoup réfléchi. Il aborde facilement les plus graves* questions d'intérêt social; il les traite avec élévation et une grande liberté d'esprit, sachant qu'il doit *périr dans quelques jours, il est sans la moindre préoccupation* d son sort. L'échafaud est là, devant lui il le sait, il s'y résigne, ou plutôt il y compte. Seize crimes des plus affreux ont souillé son titre d'homme, et cependant il n'était pas né pour le crime. Pourquoi donc n'a-t-il pas appliqué à un but noble, utile cette haute portée d'intelligence? Pourquoi a-t-il aspiré à descendre et devenir un fléau, un objet d'horreur. Ecoutons une de *ses conversations dans le cachot où* il fut confiné après sa condamnation, et nous pourrons juger si les doctrines débitées sur la scène moderne *ont quelque analogie avec les principes de Lacenaire :*

—"Lacenaire, vous n'êtes point un homme vulgaire; vous avez une déplorable portée d'esprit; comment votre intelligence ne vous a-t-elle pas défendu contre vous même?—Ah! il s'est rencontré un jour de ma vie où je n'avais d'autre alternative que le suicide ou le crime.—Pourquoi donc ne vous êtes vous pas suicidé?—Je me suis demandé alors si j'étais victime de moi même ou de la société.—C'est un raisonnement commun à tous les criminels....mais quand il serait vrai que vous eussiez été victime de la société, vous n'avez frappé que des innocens.—Cela est vrai; aussi si je plaint ceux que j'ai tués; mais je les ai frappés parce que c'était un parti pris contre tous.—Ainsi, vous aviez fait un système de l'assassinat?—*Oui*, j'ai l'ai choisi comme moyen de ma propre conservation, et pour m'assurer mon existence.—On conçoit plus aisément que l'homme poussé par *l'impérieuse nécessité se décide à commettre un crime pour la satisfaire*. Mais vous, c'était pour dépenser le prix du sang en orgies: dites, Lacenaire, avez-vous jamais éprouvé quelque accès d'une fièvre morale, une sorte de frénésie de crime et de plaisir à l'exécuter?—Non.—Alors vous avez fait cela froidement comme une opération commerciale, par calcul par combinaison.—Oui.—Si vous n'étiez pas naturellement cruel; comment avez-vous pu parvenir à étouffer en vous tout sentiment de pitié!—L'homme fait tout ce qu'il veut. *Je ne suis pas cruel*, mais les moyens devaient être en harmonie avec le but; assassin par système, il fallait me dépouiller de toute sensibilité.—Vous n'avez donc jamais eu de remords?—Jamais—Aucune crainte?—Non. *Ma tête était mon enjeu*. Je n'ai pas compté sur l'impunité; il y a une chose en effet à laquelle on est forcé de croire, c'est la justice, parceque *la société se fonde sur l'ordre*—Mais ce sentiment de justice, c'est la conscience.—Moins le remords.—Je ne comprends pas l'un sans l'autre.

L'idée de la mort, *ne vous effraie pas?* Nullement. Mourir aujourd'hui ou demain, d'un coup de sang, d'un coup de hache, qu'importe? j'ai trente-cinq ans, mais j'ai vécu plus d'une vie; et quand je vois des vieillards se traîner et s'éteindre dans une lente et douloureuse agonie, je me dis qu'il vaut mieux mourir d'un trait et avec l'exercice de toutes *mes facultés*. — Si vous pouviez vous suicider maintenant, pour échapper à l'ignominie de l'échafaud, le feriez-vous? Non. Eussé-je le poison le plus actif, je ne me suiciderais pas. D'ailleurs, la guillotine n'est-elle pas de tous les poisons le plus subtil? Voici pourquoi je ne me suiciderais pas. Assassin, j'ai compris que j'avais établi entre l'échafaud et moi un lien, un contract; que ma vie n'était plus à moi, qu'elle appartenait à la loi et au bourreau. —Ce sera donc à vos yeux une expiation? Non : une conséquence, l'acquit d'une dette de jeu. — Quel argument! Croyez-vous Lacenaire que tout est fini avec la vie?—C'est à quoi je n'ai jamais songé. — Pensez-vous ne pas vous démentir un seul instant, jusqu'au *dernier?* — Je crois que je regarderai l'échafaud en face Le supplice est moins dans l'exécution que dans l'attente et l'agonie morale qui le précèdent. D'ailleurs, j'ai une puissance telle *sur mon imagination* que je me crée un monde à moi, . . . . Si je le veux, je ne penserai à la mort que devant elle.

"Après une pause, Lacenaire reprit ainsi :—Croyez-vous qu'on me méprisera?—Un homme tel que vous n'inspire que de l'effroi—Aussi est-ce la haine que j'attends. Il est une chose que, suivant moi on ne peut guère supporter, le mépris d'autrui et son propre mépris."

Après avoir dit ces paroles il remplit son verre de vin et ayant ajouté en souriant - ce n'est pas du Falerne ; et citant un vers d'Horace ; cette boisson n'est pas

*Nata mecum consule Manlio.*
*Une citation d'Horace au pied de l'échafaud!* . . .

*Robert Macaire.*

Eh bien! avais-je tort et étions-nous donc si pusillanimes, quand, vous prenant par le bras et vous réveillant en sursaut, nous vous disions; A l'aide! prenez garde! voici que le théâtre s'abime en toutes sortes de désordres! A l'aide réveillez-vous! Voici qu'après avoir usé toutes choses, l'ordre, l'autorité, la puissance paternelle et la puissance royale, le théâtre *se met à jouer* avec le crime Voici qu'après avoir tourné en dérision, l'histoire, la croyance, *les plus saintes lois, les vieux rois* et les vieilles mœurs, le théâtre se met à rire de l'assassinat et du meurtre! A l'aide, à l'aide *disions-nous*, réveillez-vous, réveillez-vous! le drame a relevé sa manche jusqu'au coude, et il a trempé son bras dans le sang. A l'aide voici qu'après avoir ôté la concience du cœur de *l'homme*, on arrache le bourreau de son théâtre. Voici qu'il n'y a plus de peine pour les meurtriers ni en ce monde ni en l'autre! Au secours! défendez-vous contre un assassin d'un autre genre. Dieu vous protège contre Robert Macaire, l'assassin civilisé, l'assassin qui sait lire et écrire, l'assassin aux belles manières l'assassin qui a porté du velours et des manchettes, l'assassin jovial, homme d'esprit et de douces mœurs! Au secours voici qu'on retire le crime du bagne et de l'échafaud et des cachots obscurs, pour lui faire jouer un rôle brillant dans le monde en plein jour et par un grand soleil! Prenez garde à Robert Macaire! Il est déjà l'élu de la foule; on l'aime, on l'admire, on l'applaudit, on le tutoie; on lui prêterait un couteau au besoin. Prenez garde à Robert Macaire! ses guenilles, infectes et hideuses reliques, sont déjà plus populaires que le vieil uniforme impérial, noble et glorieux haillon que nous avons tant aimé et tant chanté. Prenez garde! Robert Macaire est le héros de la populace. Il flatte incessamment tous les bas instincts de la foule, il divinise ce qu'elle divinise, il condamne ce qu'elle condamne il habitue au meurtre comme à une action ordinaire de la vie, il fait de l'assassinat une affaire de commerce. Prenez garde à Robert Macaire, à Bertrand son camarade! Etrange et horrible alliance! abominable société en commandite!

Robert Macaire, c'est la tête: Bertrand, c'est le bras Macaire, c'est le conseil; Bertrand, c'est l'action. Macaire parle, Bertrand agit. Les terribles associés que c'étaient là! rieurs et sanglans à la fois, voleurs de grands chemins, et faiseurs de gais refrains, portant leurs guenilles avec autant d'aisance et de grâce que s'ils eussent été habillés à crédit par Staub, dandys dans la forme, assassins dans le fond; gentilshommes par leurs manières [illegible], braves comme on est brave au bagne; éloquens comme des avocats de cour d'assises; toutes les vertus, toutes les qualités; insoucians, actifs, paresseux, flaneurs, bavards, bons fils, fidèles à leur *parole d'honneur*. Ils ont enivré la foule de leurs faits et gestes. La foule pendant quatre ans, n'a pu se lasser de les voir, de les admirer, de les applaudir. Ils étaient au bagne, la foule a été les chercher au bagne; ils marchaient à l'échafaud, la foule les a arraché au glaive vengeur; ils assassinaient un homme, la foule a voulu leur faire assassiner dix hommes; ils mouraient dans l'*Auberge des Adrets*, la foule les a fait revivre plus honorés, plus fêtés et plus honorés que jamais; après l'*Auberge des Adrets*, est venu *Robert Macaire* et au dernier acte de *Robert Macaire*, la foule a voulu que Robert Macaire eût encore cette fois la vie sauve, et Robert Macaire est parti dans un ballon pour revenir bientôt sous mille autres formes: on a eu *la fille de Robert Macaire*, le *fils de Robert Macaire*, toute la famille des Macaire y a passé, et à chaque nouveau cri d'alarme, imprudens que vous êtes! vous vous retournez vers nous, en nous disant: —*Ou est le mal?*

Le mal, le voici: le Robert Macaire a porté des fruits dignes de lui Il a pullulé comme ces animaux immondes dont on ne peut dire *l'origine*; le *crime s'est fait élégant*, il a *pris de belles manières*, il a mis une cravatte de soie, il a *mis des gants et un habit neuf*. Au moins autrefois, avant Robert Macaire, le vice était d'ordinaire tout souillé et tout fangeux! il *faisait peur* rien qu'à le voir; aujourd'hui Robert Macaire est habillé comme les *plus élégans, il prend* un bain toutes les fois qu'il a une tache de sang sur ses habits ou sur *sa personne, et il va souvent aux bains*, comme il le dit lui-même. Autrefois le crime se cachait dans son *repaire, il vivait avec le crime en attendant* le dernier supplice; aujourd'hui le meurtre va dîner à vos côtés, à *la même* table que vous, et après avoir mangé peut-être sur son assiette, vous irez, (horreur)! vous asseoir sur le même banc, au même spectacle, et rire au même rire, et applaudir avec vos mains nettes et pures, ce qu'il applaudit avec ses mains rouges et sanglantes

Autrefois le crime savait à peine lire et écrire son nom, et sa propre ignorance le livrait pieds et poings liés à la justice des hommes; aujourd'hui, le crime sait lire couramment, il écrit si bien qu'il imite toutes les écritures, depuis celle de M. Martin (du Nord) jusqu'à celle de M. Rothschild. Bien plus, le crime improvise de joyeuses chansons à boire, il s'élève même jusqu'à la chanson politique. Bien plus, le crime jette sa page d'opposition dans un journal, et le journal y est trompé comme s'il était son public. Bien plus, le crime, sur le banc des assises, cite des vers d'Horace, le poëte épicurien. Robert Macaire, a pourtant fait tous ces miracles! Robert Macaire, à coup sûr, est le père de Lacenaire; comme à coup sûr aussi, Bertrand est le père d'Avril. *Même éducation chez celui-ci, même admiration brutale* chez celui-là. Même sang-froid chez le criminel éclairé, même dévouement chez le criminel ignorant. Et que quand enfin ces deux crimes jumeaux se séparent violemment, quand chacun des deux complices, devient révélateur, quelle épouvantable lutte s'établit entre ces deux hommes qui ne pensent plus qu'à se perdre l'un l'autre! Alors tout ce que Robert Macaire a d'esprit, il l'emploie à perdre Bertrand; tout ce que Bertrand a de courage, il l'emploie à perdre Robert. Autrefois le crime, bien moins civilisé, n'offrait pas l'aspect de ces horribles luttes et de cet horrible sang-froid. Le crime avait peur de la mort. Le coupable ne livrait pas sa tête complaisamment et par une dérision funeste, mais au contraire il se défendait de toute sa force, il tremblait, il reculait devant la mort, donnant ainsi, par son effroi même, un exemple salutaire aux criminels à venir.

Mais aujourd'hui qu'à force de mélodrames vous avez ôté son terrible prestige, *même à la peine de* mort! mais aujourd'hui qu'à force de nous faire toucher *le bourreau de nos mains, vous avez fait un co*médien comme un autre de cet homme tout rouge *dont le nom seul faisait dresser les cheveux* il y a cent ans! mais aujourd'hui que les criminels de la place de Grève d'insent sur l'échafaud, à l'exemple des criminels du boulevard! aujourd'hui que Robert Macaire et Bertrand, dans leur élégance et dans leur crime, dans leur cynisme et dans leurs belles manières, deviennent des réalités funestes! aujourd'hui que la société de France tout entière s'arrête devant Lacenaire et son complice comme devant deux héros de mélodrame qui jouent un rôle plein de gaité et de terreur; aujourd'hui que les hauts faits de ces deux bandits remplacent chez nous pendant trois jours toutes les questions de politique, d'art et de goût (vivre sur ces crimes pendant trois jours!): aujourd'hui, en un mot, que vous les avez tous les deux en chair et en os sur les bancs des assises, sanglans et lavés aux bains Turcs, se vantant de leurs chansons à boire et de leurs coups de carrelet, goguenards et méprisans jusqu'à la fin, et ne pensant qu'à une chose, à amuser le public; *et quand ils vont être condamnés, ne pensant qu'à une* chose, à bien parler; et quand on leur a dit: *Vous allez mourir! ne pensant encore qu'à une chose*,—à savoir s'ils ont bien parlé! et toujours ainsi jusqu'à la *fin des Robert Macaire et des Bertrand*, demanderez vous encore, je vous prie, quel mal, quel mal affreux, *incontestable*, quelle hideuse perversité, quelle insoutenance plus hideuse peut-être, tous vos héros dramatiques ont produits?

Ne jouez pas avec le théâtre des peuples, non plus qu'avec ses lois. En bonne morale publique, le théâtre c'est bien plus que la loi. La loi ne s'impose qu'à la raison des hommes; le théâtre parle à toutes leurs passions en les flattant. J. J.

—Un journal allemand vient de publier un article où *le rapport du nombre des journaux, la population des* capitales et des principaux Etats de l'Europe, se trouvent *indiqués de la manière suivante*:

A Rome, on compte 1 journal pour 51,000 individus; à Madrid, 1 sur 50,000; à Venise, 1 sur 11,000: à Londres, 1 pour 11,000: à Berlin, 1 pour 1,070: à Stockholm, 1 pour 2,600; à Leipzick, 1 pour 1,100; on compte en Espagne, 1 journal pour 865,000 individus; en Russie, 1 pour 674,000; en Suisse 1 pour 66,000; en France 1 pour 52,000; en Angleterre, 1 pour 43,000; en Hollande 1 pour 40,450. Le rapport du nombre des abonnés à celui des habitans, est en France comme 1 est 437; en Angleterre, comme 1 est à 184: en Hollande, comme 1 est à 100.

—L'Institut de France avait été chargé par M. le ministre de l'intérieur de lui faire un rapport sur un nouvel instrument nommé dactylion, inventé par M. Henri Hertz, ayant pour but de délier et de fortifier les doigts des pianistes. Dans sa séance de samedi dernier, et sur le rapport des membres de la section de musique, l'Institut a reconnu l'utilité réelle de cette invention, et a fortement engagé M. Henri Herz à la rendre publique.

## COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er. Mars 1836.
VENTE D'ACTIONS.
Il n'y a pas eu de ventes.

COTON

| | | | |
|---|---|---|---|
| 750 balles | Mississippi | | 16½cts. |
| 631 do | do | do | 14 7-8 |
| 253 do. | Louisiane | | 18½ |
| 1634 | | | |

PRODUITS.

| | |
|---|---|
| Sucre, les cent livres | 9 à 9 1/2 |
| Farine par barils | $7 7½ |
| Porc mess | $21 à 22 |
| Dito prime | $17 à 18 |
| Bœuf mess | $18 |
| Dito prime | $10 |
| Graisse par barils | 14 à 14 1/2 |
| Whiskey rectifié | 50 à 60 |
| Beurre—bon prix et nominal. | |

Les gazettes de la Havane du 20 février dernier annonçaient que la valeur du change était en cette ville ainsi qu'il suit:

Traites sur Londres 5 pour cent de prime.
do. sur Paris 6 à 6½ pour cent d'escompte,
do. Nouvelle Orléans, 3 pour cent do.
do. sur les autres villes des Etats-Unis 3½ pour cent d'escompte,
Monnoie d'argent, à colonnes 3½ pour cent prime,
do. mexicaine au pair,
Doublons do. do.

Les prix courans de la place n'avaient éprouvé que très peu d'altération.

## JOURNAL MARITIME.

### PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Henry Clay, Gardner, Havane, W Baltley.
Goël. Amaltea, Vanstavooren, Vera Cruz, Cunningham & Zacharie.
Goël. Eliza, Clark, Tuspan, Stinson & Campbell.
Goël. Elizabeth, Forsyth, Pensacola, capitaine.
Goël. Bonita, Cliff, Apalachicola, Bogert & Hawthorn

ARRIVES.

Brick Only Son, Gardiner, de la Havane.
Bateau à vapeur Heroine, Stone, Louisville.
Bateau à vapeur Velocipede. Stanley, St. Martinsville.
Bateau à vapeur à vapeur Têche, Dough, de St. Martinsville.
Bateau à vapeur Privateer, Claiborne, de Coates' Bluff.

☞ Avis—Ni le capitaine ni les consignataires de la barque anglaise VENTURE, ne seront responsables pour aucune des dettes contractées par l'équipage.
1 mars

## THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 3 MARS 1836.
LE COMTE ORY,
Grand opéra en deux actes, de MM. Scribe et Delestre Poirson, musique de Rossini.
Suivi de
ELLE EST FOLLE,
Drame mêlé de chants, en 2 actes, de Mr. Mélesville.

## Théâtre de la rue St. Charles.

Sixième soirée de l'engagement de Mr COOPER, et la troisième soirée de Mlle. COOPER.

CE SOIR on représentera à ce théâtre, la tragédie intitulée :
VIRGINIUS,
Virginius, Mr. Cooper.
Virginia, Mlle. Cooper.
Dans le courant de la soirée, on entendra deux grandes ouvertures.
Le spectacle sera terminé par la pièce de
THE QUAKER.

CIGARRES—300,000 Cigarres de la Havane, de qualités supérieures, à vendre par
C. WORSLEY,
2 mars No. 10, rue Gravier.

HABILLEMENS—En débarquement de la barque Turbo, une quantité d'habillemens, convenables pour la saison, pour la campagne et les habitations, à vendre par
2 mars FROST & Co, 8, rue de la Douane.

SUCRE de la Havane—100 caisses Sucre de la Havane blanc et terré, à vendre par
C. WORSLEY,
2 mars No. 10, rue Gravier.

CHAPEAUX—300 caisses Chapeaux de castor noirs et gris, de Loutre, de Russie, de Soie et de Roram, convenables pour la campagne, à des prix très modérés, et à des conditions favorables, par
J. EVANS & Co.
2 mars 10, rue de Chartres.

## OFFICIEL.

DOUZIEME LEGISLATURE—2me. SESSION.

### CHAMBRE DES REPRESENTANS.

VENDREDI, 26 février.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

L'appel de la chambre ayant été fait, il a paru que MM. Armand, Debuys, Dixon, Dosson, Freret, Haile, Lawson, Milligan, Ogden, n'avaient pas répondu à leurs noms.

M. Penn a présenté une pétition de divers habitans de la paroisse de St-Tammany concernant un ferry à établir dans ladite paroisse.

Sur motion, ordonné que ladite pétition soit renvoyée à un comité spécial composé de trois membres.

L'orateur a nommé Mrs. Penn, Bickham et Breed, *membres dudit comité*.

M. Delachaise, au nom du comité d'enrôlement, a rapporté qu'il avait soumis à l'approbation du gouverneur les résolutions suivantes :

"Résolution relative aux réclamations des terres connues sous le nom de concession de Bastrop.

"Resolution relative à l'invitation faite à nos sénateurs et représentans au congrès, concernant les différends existant entre les propriétaires reclamant des terres en vertu de titres des Etats-Unis et ceux qui les réclament en vertu de titres espagnols.

La "résolution concernant l'invitation faite à nos sénateurs et représentans au congrès, relative à la fouille d'un canal de communication entre le Mississipi et le bayou Barthelmy.

La "Resolution relative à la rivière Bœuf et au bayou Darbonne.

Et le bill intitulé: "*Acte pour amender l'acte intitulé*: acte pourvoyant au paiement du loyer des maisons ou *appartemens occupés par les diverses cours de cet état*, à la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets, *approuvé le 6 mars 1819*.

Le même membre, au nom du même comité, a *rapporté comme dûment enrôlés les résolutions et bills suivans* :

"Acte pour changer l'époque de la nomination des assesseurs des taxes dans et pour la paroisse de St-Landry.

Et "Acte accordant des pouvoirs ultérieurs au bureau de police de la ville des Opelousas.

Et aussi la "Résolution autorisant le gouverneur à payer les dépenses des volontaires sous les ordres du colonel Leonard.

L'orateur a signé lesdits bills et ladite resolution

Le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du senat.

M. Penn, au nom du comité des finances, a rapporte un bill intitulé :

"Acte relatif au revenu de l'état.

Ce bill a subi sa première lecture et a été envoyé à l'impression.

M. Brown, au nom du comité auquel a été referée la pétition de divers habitans de *la paroisse d'Est Feliciana*, a rapporté un bill intitulé :

"Acte pour autoriser *William Bryan à exercer la* medecine sans avoir obtenu de licence de la faculté médicale.

Ce bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à *demain pour être lu une seconde fois*.

Sur motion de M. Augustin, la chambre a pris en *considération, section par section*, le bill venu du sénat et intitulé :

"Acte supplémentaire aux divers actes relatifs aux écoles publiques de la Nouvelle-Orléans.

Les diverses sections ayant été adoptées avec quelques amendemens,

M. Augustin a présenté une section additionnelle.

Sur motion, la chambre s'est formée en comité général pour la considération de ladite section.

M. Penn a été appelé au fauteuil.

Après quelques instans, sur motion, le comité général s'est levé, et M. Penn a rapporté que ledit comité avait eu sous considération la susdite section et l'avait adoptée.

La chambre s'est occupée de ladite section et l'a adoptée.

Sur motion, ordonné que ledit bill passe tel qu'il a été amendé et conserve *son titre*.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat et de demander son *concours aux amendemens faits par la* chambre.

*Sur motion de M. Davidson, la chambre a repris la* considération du bill intitulé :

"*Acte pour incorporer la compagnie des bâteaux à* vapeur de la Nouvelle-Orléans, de la Mobile et de Pensacola.

Les diverses sections ayant été adoptées,

M. Barrow a présenté plusieurs sections additionnelles qui ont été également adoptées.

Sur motion, ordonné que ledit bill passe tel qu'il a été amendé, et soit intitulé :

"Acte pour incorporer les compagnies de navigation des bateaux à vapeur de la Nouvelle-Orléans, de la Mobile, de Pensacola et de l'ouest, et pour d'autres objets.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

M. Delachaise, au nom du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé :

"Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Springfield et de Liberty.

L'orateur a signé ledit bill et le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

Un message est venu du sénat, par M. Davis, son secrétaire, demandant le concours de la chambre aux bills intitulés :

"Acte pourvoyant à une extra-session de la cour de district de *la paroisse des Rapides*.

"Acte pour amender les divers actes relatifs aux *limites de la Pointe-Coupée et d'Ouest Bâton-Rouge*.

Et "Acte pour incorporer une compagnie à l'effet de *construire un hôtel dans la ville d'Alexandrie*.

M. Sibley a donne avis qu'il présenterait sous peu *un bill intitulé* :

"Acte pour établir un chemin à coulisses des Natchitoches à la Rivière Sabine.

Sur motion de M. Sparks, la chambre a procédé à la considération, section par section, du bill intitulé :

"Acte pour incorporer l'association maritime de la Nouvelle Orléans et de la Mobile.

Les diverses sections ayant été adoptées,

Sur motion, ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Un message est venu du sénat par M. Davis, son secrétaire, informant la chambre que le senat s'était désisté de son amendement à la résolution accordant un congé à M. William Boswell.

Par le même message, la chambre a été informée que le sénat a donné son concours à la resolution autorisant le gouverneur à demander à l'officier des Etats-Unis commandant à Bâton-Rouge, des armes et equipemens pour les deux compagnies qui doivent être stationnées dans les casernes de ladite ville.

Le sénat a également concouru au bill intitulé :

"Acte pour autoriser Antoine Devilliers Guesnon et Joséphine Bozonier, sa femme, de la paroisse d'Orléans à adopter une orpheline nommée Hélène, et à lui donner son nom.

M. Delachaise, au nom du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé :

"Acte pour amender l'acte intitulé : Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses *de Carrollton et de la Nouvelle-Orléans*, approuvé le 1er avril 1835.

L'orateur a *signé* ledit bill, et *le greffier* a été chargé d'y demander la signature du président du senat.

*Sur motion de M. Dosson, et après* dispensation des règles, la chambre a pris en considération, section par *section, le bill intitulé* :

"Acte relatif à l'éducation publique dans la paroisse de Catahoula.

La première section ayant été adoptée, la chambre s'est formée en comité général pour s'occuper de la seconde section.

*M.* Delachaise a été appelé au fauteuil.

Après quelques instans, sur motion, le comité général s'est levé, et *M.* Delachaise a rapporté que ledit comité avait eu sous considération la susdite section et l'avait adoptée.

La chambre s'est occupée de ladite section et l'a adoptée.

Les diverses sections ayant été adoptées,

Sur motion, ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du senat.

Un message est venu du sénat, par M. Davis, son secrétaire, *informant la chambre que le président du sénat* avait signé la résolution relative à Thomas Curry, *rapporteur des décisions de la cour suprême*.

M Delachaise, au nom du comité d'enrôlement, a *rapporté qu'il avait soumis, aujourd'hui*, à la sanction du gouverneur la susdite résolution.

*Par un autre message du sénat*, la signature de l'orateur est demandée aux bills suivans :

"Acte pour venir au secours de Michel Paul.

"Acte pour changer l'époque des assessemens dans la paroisse des Natchitoches, et pour d'autres objets.

Et à la "Resolution par laquelle l'opinion de l'avocat général est demandée, concernant le refus fait par la banque du commerce à la législature.

Par le même message, le concours de la chambre est demandé au bill intitulé, " Acte pour amender la première section de l'acte intitulé "Acte pour organiser la cour suprême de l'Etat de la Louisiane, et pour établir des cours de juridiction inférieure."

M. Lewis a fait la motion que la chambre rejète le dit bil; sur l'adoption de cette motion, l'appel nominal est demandé par M. Davidson, *et il a paru que* Mrs. Barrow, Bernard, Bickham, Breaux, Breazeale, Breed, Brown, Chenet, Couvillon, *Davidson*, Delachaise, Dorson, Ducros, Haile, Lambremont, Landry, Lawson, *Lewis*, McAlester, *Nerault, Ory, Patin, Patten, Penn*, Sibley, A. B. Thibodeaux, Wilson et Winn avaient *voté dans l'affirmative*; — 28 *oui*,

Et que Mrs. Augustin, Bienvenu, Brashear, Bry, Debuys, *Davenport, Dixon, Freret, Guillet, Labatut*, Marigny, Milligan, Montégut, Ogden et Sarks avaient voté dans la négative; — 15 non

En conséquence le dit bill a été rejeté.

La chambre s'est occupée de l'amendement du sénat au bill intitulé " Acte concernant la juridiction des cours de paroisse dans cet Etat et pour d'autres objets.

Sur motion ordonné que ledit amendement soit adopté.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

ORDRE DU JOUR.

La chambre s'est occupée de nouveau du bill intitulé " Acte pour amender l'acte intitulé " Acte pour incorporer la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 17 février 1805, ainsi que d'autres actes amendant ledit acte." La douzième *section* duquel *était sous* considération lorsque la chambre s'est ajournée hier.

Pendant la discussion *de la 15ème. section*.

Sur motion, la chambre s'est ajournée à lundi prochain, *10 heures du matin*.

VOLTIGEURS D'ORLEANS, Attention.—La compagnie prendra les armes, dimanche, 6 mars, à neuf heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendezvous; veste et pantalons bleus, pompon.
Par ordre du capitaine,
2 mars A. GRANIER, sergent.

TRAITES sur la Havane à vendre par
LEGENDRE & SAMORY,
2 mars no. 47, rue Toulouse.

ETAT de la Louisiane.—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—John Fleming vs. ses créanciers—Les personnes intéressées auront à déduire leurs raisons, dans le délai de dix jours de la publication du présent avis, pourquoi le tableau de distribution enrégistré dans cette affaire, ne serait pas homologué conformément à la loi.
Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, N. O. 1er. mars 1836.
2 mars—3 A. PITOT, greffier.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
MATEO FIOL,
29 fev—8 no. 83, rue Bienville.

## AVIS PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE HALL.—Vente par le régister des testamens—Jeudi 7 Avril à midi, à la bourse, encoignure *des rues de Chatres et St-Louis*, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour *la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans*, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour *compte* de la *succession de feu* Pascal P. Hall, la *propriété, suivante* savoir:

Un certain lot de terre et les bâtisses et améliorations *qui s'y trouvent*, situé au faubourg des religieuses, paroisse Jefferson, entre les rues St.-André et Ste.-Marie, *désigné* sous le No. 4, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, député-voyer, le 15 Avril 1833, le dit lot de terre mesure 31 pieds 1 pouce de face à la rue St.-Amand 28 pieds 10 pouces 2 lignes dans le fonds, 171 pieds 11 pouces 2 lignes, du côté de la rue Ste.-Marie, et 176 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 3. Conditions: L'acquéreur s'obligera de payer neuf billets à ordre de la somme de $170 chaque, *portant intérêt* à 6 pour cent par an, et payables savoir le 1er. payable le 13 de Janvier 1836, avec intérêt à raison de 6 *pour cent par an*, à compter du 13 Janvier 1831, le second billet payable le 13 de Janvier 1837, ainsi de suite, le dernier *billet échéant* le 13 de Janvier 1844, et la balance en un billet à 6 mois, endossé à satisfaction, le tout *portant* hypothèque spéciale *jusqu'à parfait paiment.*
W. C. F. DUPLESSIS, *reg. des tests.*

N. B.—Les actes de vente seront passés par devant H. B. Cénas, *notaire public, aux frais des acquéreurs.*
2 Mars,

COUR DES PREUVES, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Succession de Félicité Lépine, veuve de Paul Godin.

Samedi, 12 Mars 1836. à dix heures du matin, dans la rue du chemin du bayou, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la *succession de feue Félicité* Lépine, veuve de Paul Godin, les meubles meublant, et *autres effets mobiliers appartenant à la dite succession.*

Conditions de la vente: Comptant.
2 Mars W. F. C. DUPLESSIS, *reg. des tests.*

SUCCESSION de POUPONNE GOURGUE, f. c. l.—Vente par le régister des testamens—Vendredi, 8ème avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique a l'encan, pour compte de la succession de feue Pouponne Gourgue, f. c. l., une négresse nommée Sarah. âgée d'environ quarante neuf ans, bonne domestique de maison, et pouvant faire tout ce qui concerne le ménage *d'une famille, pleinement garantie.* Conditions de la vente : Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, *rég. des tests.*

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Joseph Cuvillier, *notaire public, aux frais des acquéreurs.* 2 mars

SUCCESSION SAULET.—Vente par le régister des testamens—Lundi 4 avril 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, à l'effet de procéder à un partage, et pour compte de la succession de feue dame *Marie Therèse* Périer, veuve Thomas Saulet, la propriété suivante, savoir: Une langue de terre *située sur les derrières* du faubourg Saulet de cette ville, ayant mesure américaine, *environ deux arpens vingt huit toises trois* pieds huit pouces de face à la rue et Promenade, qui doit *aboutir au bassin du canal de la Banque*, et qui termine le faubourg Saulet, sur environ vingt huit arpens *de profondeur, entre deux lignes* qui vont en rétrécissant ladite portion de terre, de manière à lui donner *environ un arpent quatorze toises* et six pouces sur la ligne du fond, parallèles à la rue et promenade dont il s'agit ci-dessus, qui termine le faubourg Saulet, à laquelle profondeur se trouve, d'après les plans, une ligne prétendue des terres de M. B. Macarty; la dite portion de terre etant jusqu'à la ligne du fond d'une contenance superficielle d'environ soixante neuf arpens vingt huit toises neuf pieds; et à partir de ladite ligne du fond, ladite portion de terre continuant d'après les titres à courir en profondeur entre les deux lignes dont il s'agit ci-dessus, toujours en retrécissant ladite portion de terre, qui se termine en pointe vers les fourches du bayou, conformément au plan dressé par Pilié, voyer, qui sera exposé à l'Arcade La dite propriété est bornée d'un côté par les terres de M. White, et de l'autre par celles du Canal de la Banque.

Conditions de la vente: Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, et qui seront divisés par coupons à la *convenance des héritiers.*
W. F. C. DUPLESSIS, *rég. des testamens.*

*L'acte de vente sera passé pardevant Louis Féraud*, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1 mars—30

POUR CINCINNATI—Le superbe bateau à vapeur HENRY CLAY, capitaine Jn. A Holton. sera prêt à recevoir son frêt aujourd'hui, si le temps le permet. La plus grande partie de son chargement est déjà engagée, il partira dimanche matin, 6 du courant, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
FORSYTH, GOODWYN & FORDS,
2 mars 40, rue Poydras.

POUR GIBRALTAR OU MARSEILLE—Le brick A. 1 fin voilier ELIZA DAVIDSON, capitaine Alexandre, doublé et chevillé en cuivre, peut encore recevoir environ 350 balles de coton pour compléter son chargement: et fera voile pour l'un ou l'autre des ports désignés. S'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
HARRISON, BROWN & Co,
2 mars 47, rue Bienville.

BANQUE DE CITE,
Nouvelle Orléans 1er. mars.

LES directeurs de cette institution ont déclaré aujourd'hui un dividende de quatre pour cent, sur *les profits des derniers six mois, payables aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs à partir de lundi prochain. 14 mars.*
2 mars—1m ROBERT J. PALFREY, caissier.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société qui existait entre les soussignés sous la raison de P. Cusachs & Co. est dissoute d'un commun accord depuis le 1er. mars. P. Cusachs est chargé de la liquidation et continue le même genre d'affaires sous son nom.
P. CUSACHS,
2 mars—6 T. ALEIX.

EN débarquement du navire Unicorn, de Marseille, dix huit caisses Serrures de 4 à 9 pouces; *serrures fines pour portes de magasin, serrures* pour armoire, en cuivre et en fer; verrouillets de 5 à 36 pouces; luquets à olive; *turgettes fines et communes*; crochets en fer et en cuivre; garnitures d'armoires; compas en cuivre et en fer; piton à vis; pâtes dorés pour pour glasses, &c.
J. LABADIE,
2 mars 53, rue de la Levée.

FROMAGE de Goshen—20 barils Fromages frais de Goshen, à vendre par
PERKS & HALL,
2 mars No. 2, Levée de devant.

FROMAGE DE HOLLANDE TETE DE MORT—En boîtes de 2 douzaines, saumon fumé et cornichons, importés directement d'Amsterdam, un lot de paniers, &c. en osier, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
2 mars no. 45, rue Bienville.

CHAPEAUX DE CASTOR—2 caisses de *chapeaux de castor, à vendre par*
HUGO C. GILDEMEESTER,
2 mars no. 45, rue Bienville.

TOILES D'ALLEMAGNE—Platilles royales, estopilles, creas à la morlaix, bretagnes 6-4 et 7-4, listadoes bleues et rouges, arabias, ronans, coutils blancs et gris, mouchoirs de mousseline, toiles de Bielefeld, dito d'Irlande en pièces entières et demi-pièces, bas et chaussettes de coton, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
2 mars no. 45, rue Bienville.

VIN DE MADERE—En pipes, demi pipes et quarts de pipes, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
2 mars no. 45, rue Bienville.

ACIER—Acier fine trempe d'Angleterre, à bas *prix, pour terminer* un compte de vente, chez
HUGO C. GILDEMEESTER,
2 mars no. 45, rue Bienville.

INDIENNES A LA MODE.—10 caisses indiennes à riches dessins; 6 dito à des prix très bas, dito en débarquement et à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
2 mars rue de Chartres, no 19.

AVIS.—Ce matin, vers 10 heures, un nègre est entré dans mon *magasin d'épiceries*, No. 143, Nouvelle Levée, et a demandé à un des employés au comptoir de lui donner la monnoie d'un billet de banque de 20 piastres. Le billet de banque qu'il présentait se trouvant être de cent piastres a été retenu. La personne qui l'a perdu est invitée à venir le réclamer chez le soussigné; il lui sera rendu sur preuve qu'il lui appartient et après remboursement des frais d'annonces.
2 mars—1 GASPAR COSTA.

UNE *assemblée des ouvriers* Relieurs, est convoquée à l'Hôtel de Shakespeare, rue du Camp, pour *aujourd'hui, 1er. mars, à 7 heures et demie du* soir. 1 mars—1

A LOUER—Une Maison à étage; rue de l'Esplanade, entre les rues Dauphine et Bourbon. S'adresser à
1 mars R. BRUGIER.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—34 caisses en débarquement de la *barque Turbo*, fesant un bon assortiment, à vendre par
FROST & CO,
1 mars No. 8, rue de la Douane.

BEURRE DE GOSHEN & FROMAGE—Récemment reçus et à vendre par
JOHN A. PECK,
1 mars 29, rue Bienville.

A VENDRE—En débarquement de la barque Venture, 2 milles Ardoises duchesses; 18 milles do comtesses; 6 milles Briques patentées, par
R & J. CURELL,
1 mars rue Bienville.

SAINDOUX—228 frequins et 6 barils Saindoux, en débarquement du bateau à vapeur Kentuckian, à vendre par
JOSEPH LANDIS,
1 mars 14, rue Poydras.

TOILE d'Irlande et de Paris, Platilles et Bretagnes—Les soussignés ont reçu et offrent à vendre à bas prix : 10 caisses Toiles d'Irlande, qualités assorties; 5 do. de Paris; 4 do. Platilles; 4 do. Bretagne française.
J. & J. DARRAMON,
1 mars rue de Chartres, no. 20.

EN débarquement du brick Augusta, du Hâvre, *Fourchettes en fer étamé*; Carnassières fines et communes; Peignes en buffles; Brosses à dent, Boutons à *5 trous, Pointes de Paris, Pistolets en boîtes.*
J. LABADIE,
1 mars *no. 59, rue de la Levée.*

CHEVAL EPAVE.—Il a été trouvé, samedi dernier, 27 février, dans la matinée, un cheval, poil noir, avec quelques nuances de brun, forte crinière, étoile blanche sur le front. une tache blanche de la grandeur d'une piastre sur la narine droite, et une autre petite derrière l'oreille gauche, ses quatre pieds noirs.

Le propriétaire est invité à venir le reclamer, en s'adressant à M. Jean Louis Oivré, à Gentilly, à moitié chemin du lac, habitation d'Arcantel. Le cheval lui sera rendu, sur remboursement des frais de nourriture et d'annoncee. 1 mars—3

## Ventes à l'Encan.

Vente ajournée.
PAR ISAAC L. M'COY.
No. 47, Arcade de Banks.

LA vente de 25 Esclaves acclimatés, annoncé pour le mardi, 1er. mars, a été remise à cause du mauvais temps; elle aura lieu aujourd'hui mercredi, mars, à 11 heures et demie, à la Bourse de Hewlett.
2 mars—1

PAR M. BARNETT, Senior.
Samedi 5 Mars 1836.

IL sera vendu à la bourse de Hewlett, une négresse bon sujet, nommée Myrthé, agée d'environ 25 ans, depuis son enfance dans le pays; parlant le Français et l'Anglais; une parfaite bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; et une bonne servante de maison en général—Ensemble avec son fils, nommé HILAIRE, un vaillant et joli garçon agé d'environ 4 ans.

Comme c'est pour terminer une affaire de succession la dite négresse et son fils seront vendus sans garanties, excepté les titres; les héritiers désirant n'avoir aucune espèce de difficulté.

Conditions : Comptant. 2 Mars.

PAR JOHN M. BACH.
Vente de marchandises sèches, chapeaux, bottes, souliers, &c.

IL sera vendu mercredi matin, 2 mars, à 10 heures du matin, à l'Arcade de Banks,

50 caisses Chapeaux de castor et de soie, qualités assorties;
100 do Brodequins pour enfans; adultes et hommes;
30 do. Escarpins de danse et à talons, pour hommes;
25 do. Pantoufles pour femmes, en cuir et en prunelle;
15 malles Habillemens tout faits, assortis;
100 douz. Chemises de couleur et blanches;
900 Pantalons de coutil;

Chemises de flannelle blanche et rouge, caleçons de flanelles; Pantalons de satinet *et de cotonnade*; Vestes; Bonnets de flanelle rouge; Toile damassée, et une grande variété d'autres articles.
Conditions, à la vente. 2 mars

PAR TRICOU DOMINGON ET CANONGE.

IL SERA VENDU le samedi 5 Mars 1836, à midi, à la bourse Hewlett, une maison située, rue des poëtes entre les rues Moreau et Casa-Calva; mesurant 53 pieds 8 pouces de face, [mes. amér.] à la rue des Poëtes, sur 155 de profondeur, [mes. amér.] Cette maison est construite, briquetée entre poteaux ; cuisine en planches Le tout, selon le plan qui sera exposé à la bourse le jour de la vente.
Conditions : au moment de la vente. 2 Mars.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 5 mars 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, le nègre Horace, âgé de 16 ans, bon sujet, très intelligent, bon domestique de maison, garanti des vices et maladies prévus par la loi. il sait parler anglais et français et habitele pays depuis quatre ou cinq ans.

Conditions 6 et 12 mois de crédit en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant L. T. Caire, notaire public.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le *samedi*, 5 mars, à midi, à *la Bourse* Hewlett, sans réserve: 100 terrains situés au faubourg Washington. Conditions, au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Félix de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 2 mars

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le mercredi, 2 mars, à midi, à la Bourse Hewlett, trois terrains situés rue Villeré entre Bienville et Douane et d'après le plan déposé à la Bourse; ces terrains conviennent aux personnes qui font rouler des charettes, attendus qu'ils sont très rapprochés de la ville.

Conditions. 9, 12 et 15 mois en billets endossés à la *satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait* paiement. Les actes de vente pardevant G. Le Gardeur, *notaire public*. 2 mars

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu aujourd'hui mercredi, 2 mars, au magasin d'encan, no 20, rue St. Louis, à dix heures du matin, un bon assortiment de marchandises sèches, composé de toiles d'Irlande; toiles à draps écrues, listadoes, platilles, mousselines, calicots, cotonnades, &c. &c.

Aussi, une grande quantité d'habillements tout faits, chemises, bottes, souliers, brodequins, chapeaux de soie français, &c. 2 mars

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 5 mars courant, à la Bourse Hewlett, à midi précis, pour cause de départ la négresse Virginie, âgée d'environ 45 ans, blanchisseuse, un peu couturière, domestique de maison, avec son fils Augustin, âgé de 12 à 13 ans, créole, actif et intelligent, ayant servi quelques tems dans une pharmacie, entièrement garantis des vices et maladies prévus par la loi, excepté la mère qui est sujette aux crises qui la prennent de tems à autre, mais qui ne l'empêchent pas de faire son ouvrage.

Conditions: moitié comptant, la balance à 6 mois, en billets endossés à satisfaction et hypotnèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant W. Y. Lewis, aux frais de l'acquéreur. 2 mars

DERNIERE SEMAINE.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE
*Entrées de faveur généralement suspendues.*
SALLE,
Encoignure Royale & Orléans.

DEMAIN MARDI, 1ER. MARS 1836.
Et tous les jours, jusqu'au 7 courant, à heures précises.
Une Brillante Représentation,
Composée de tout ce qu'il y a de plus intéressant et d'agréable en ce genre.
M. ADRIEN
Divisera sa soirée en trois parties.

Dans la première partie, il exécutera quinze expériences et jeux d'adresse, avec une dextérité rare.

Dans la seconde partie, il conduira l'œil du spectateur *de surprise en surprise*, et offrira, aux dames un nombre de belles récréations qui charmeront leur attente, et finira par escamoter MADAME ADRIEN avec autant de facilité qu'une muscade.

Le spectacle sera terminé par le FANTASCOPE, dans lequel paraîtront des nouveautés.

M. ADRIEN, déjà connu, ne donne pas d'autres détails; mais il ose espérer que le public sera satisfait *par les soins qu'il a pris pour rendre ses dernières* représentations agréables sous tous les rapports.

☞ *Le bureau sera ouvert à 6 heures. On commencera à 7 heures.*

*Entrée*—$1, *moitié pour les enfans audessous de 8 ans.*

*L'entrée est par la rue d'Orléans.* 1 mars

AVIS AU PUBLIC.—Le Sieur Joseph Théas prévient le public, que l'avis inséré dans les journaux du 5 fevrier 1836, par ordre de la cour du premier district de l'Etat de la Louisiane, afin d'assembler ses créanciers, devient nul d'après cet avis, vu que le pétitionnaire, à satisfait ses créanciers en plein et se trouve entièrement liquidé à leur égard.
Nouvelle-Orléans, 29 fevrier 1836.
1 mars—3 JOSEPH THEAS.

MESSIEURS les membres composant la compagnie de la pompe Lafayette, no 3, sont avertis qu'il y aura une assemblée Jeudi soir, à 6½ heures, au café de la dite pompe, entre les deux marchés, pour des affaires importantes. On compte sur leur exactitude.
G. R. LABAURE,
1 mars—3 Secrétaire.

A VENDRE AU PRIX COUTANT.—Chapeaux, bottes, souliers, et habillemens.—Le soussigné vendra au prix coûtant, les articles qui composent son vaste assortiment, jusqu'au 21 mars. Après ce jour, les marchandises qui lui resteront seront vendues sans réserve, à l'enchère dans son magasin, formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Gravier. Les négocians et commerçans de cette ville et de la campagne sont invités à venir examiner cet assortiment ; ils trouveront avantageux de faire quelques achats.
JOHN HARLOW,
Encoignure des rues Tchoupitoulas & Gravier.
1 mars—10

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.—Les jurés des assises de décembre dernier, qui n'ont pas encore reçu leurs honoraires, sont invités à se présenter dans les bureaux du marshall.
J. H. HOLLAND,
1 mars marshall des E. U.

TOILES D'IRLANDE, DAMASSEE &c.—Toiles d'Irlande en demi-pièces, qualités assorties, dito en pièces entières, d'une fort belle qualité, toile damassée pour serviettes, de toutes qualités, à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
1 mars rue de Chartres, no 19.

A VENDRE.—158 sacs gateaux d'huile, un lot de vieille fonte d'occasion, à bord du bateau vapeur Veteran, en face la rue Conti. 1 mars—3

SACS A PITRE, à vendre par
R. G. HOBBS,
1 mars no. 12, rue Douane.

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS. Un grand assortiment à vendre par
R. G. HOBBS,
1 mars no. 12, rue Douane.

EN débarquement du navire Unicorn, *et à vendre* par le soussigné, à des prix avantageux.
66 caisses vin blanc mousseux de Château Grillé.
16 dito vin rouge Hermitage.
66 dito vin de Médoc
Aussi, en magasin.
300 dito vin rouge Hermitage
25 dito cérises de Guelaud.
— kirch de la Forêt Noire.
H. GILLY,
1 mars—3 no. 112, rue Royale.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $7 00 par barril ; *en conséquence* d'après le tarif, les boulangers donneront, pendant la semaine prochaine, *à partir de lundi*, 29 février courant, 39 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin doivent peser 25 pour cent en sus.
29 fev D. PRIEUR, maire

AVIS AUX HABITANTS—A vendre, une jeune mulâtresse créole, âgé, de vingt ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, cuisinière, couturière, servante de maison et parfaite coiffeuse, garantie des maladies et vices prévus par la loi, excepté du marronnage, *ne voulant pas servir son présent maître*. Pour les conditions, s'adresser à Mr. Goulon, à la Banque de Cité. 29 fev—3

A VENDRE—Un monsieur qui va quitter ce pays, offre en vente un beau Landau neuf, et ses harnais, sorti des manufactures de Brewster & Lawrence, de New-York.

Aussi—Trois paires de Chevaux du nord, parfaitement bien dressés, choisis avec le plus grand soin par le propriétaire pour *son propre usage*, dans les écuries de New-York. Les chevaux et la voiture seront vendus à bon marché. S'adresser à Stephen Bartlett, aux écuries de Dubois, au coin des rues du Cirque et de la Commune. 29 fev—6

DETENUS dans la geole de la paroisse Jefferson, la négresse Susanne, se disant appartenir à Mr. Andrew, et l'esclave Aimée, à Mr. Lecarpentier. Les propriétaires sont invités à les réclamer, conformément à la loi.
29 fev J. CHARBONNET, shérif.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu lundi prochain, 7 mars, à midi, à l'Arcade de Banks,

22 lots de terre, situés au faubourg Livaudais, conformément au plan qui sera déposé le jour de la vente.

Conditions—6, 12 et 18 mois, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Actes de vente pardevant C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. 2 mars,

PAR M. BARNETT Sr

IL sera vendu lundi prochain, 7 mars à midi, à l'Arcade de Banks,

2 lots de terre, situés dans le faubourg Delord, désignés sous les nos. 1 et 2, sur un plan fait par C. F. Zimpel, le 28 février 1833, déposé dans l'étude de C. Pollock, notaire.

Lot no. 1, mesurant 27 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue des Dryades, entre les rues Triton et Calliope, sur 191 pieds, 9 pouces 6 lignes de profondeur.

Lot no. 2, à jacent au lot no. 1, mesurant 27 pieds de face à la rue des Dryades, sur 191 pieds de profondeur.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. 2 mars

PAR JOS. LECARPENTIER.

IL sera vendu le jeudi, 10 mars courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett,

10 beaux Terrains avantageusement situés au faubourg Jackson, étant placés à environ un ou deux ilots du chemin de la métairie et étant très élevés. Ces terrains font face aux rues Orléans et St. Pierre, entre celles Alexandre et Napoléon, lesquels mesure chacun 30 pieds de face aux susdites rues Orléans et St. Pierre, sur 143 pieds de profondeur.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

Les actes de vente seront passés pardevant Jh. Cuvillier, not. public, aux frais des acquéreurs. 2 mars

PAR JOSEPH LECARPENTIER.

IL SERA VENDU, Vendredi prochain, 4 Mars 1836, à midi précis, à la bourse Hewlett:

La négresse Mary agée d'environ 25 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse, avec sa fille agée de six ans, jouissant d'une bonne santé et très-intelligente: Mary est garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: L'acquéreur se chargera de payer le 24 Avril prochain $475 montant de l'hypothèque existant sur la dite négresse, et la balance payable à six mois de crédit. en billet endossé à satisfaction, *portant hypothèque* jusqu'à parfait payment

L'acte de *vente sera passé* pardevant C. Pollock, notaire, aux frais de l'acquéreur. 2 Mars

PAR THOMAS C. CASH & CO.

Vente de marchandises sèches, par ballots et en lots.

IL sera vendu Jeudi matin, 3 mars, à 11 heures du matin, au no. 44, rue du Camp, au coin de la rue Gravier.

150 ballots de marchandises sèches des manufactures étrangères et intérieures, convenables pour la saison.

Des échantillons et des catalogues seront prêts pour *le jour de la vente.* 1 mars.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 29 fevrier 1836, il sera vendu le Vendredi 1er. avril 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, la propriété ci-après décrite, appartenant aux mineurs Maurice, Victoria et Joseph Montesquieu.

Un lot de terre fesant parti du lot no. 2, islet no. 59, situé dans le derrière de la ville, faubourg Tremé, le dit lot de terre mesurant au pieds français, 32 pieds 6 pouces de face à la rue Tremé, borné d'un côté par la propriété de M. Jh. Fornes et de l'autre par celle de P. Rousseau, sur 120 pieds de profondeur, et mesurant sur la ligne du fond, 32 pieds 3 pouces de large, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: $300 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas exactement payé à l'échéance, portera par clause spéciale intérêt à raison de 10 pour cent par an, du jour de l'échéance, sans pour cela autoriser le tireur à différer le paiement du dit billet.

L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1 mars—4

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 5 mars, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, 7 lots de terre au faubourg Montreuil, avantageusement situés.

Trois Terrains situes rue Elmir, islet no. 8, entre *Amour et Bons Enfants*, mesurant chaque 35 pieds 4 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur. Ces terrains sont entourés en planches et les banquettes sont faites.

4 do. aux coins des rues Bons Enfans et Elmire: mesurant 30 pieds de face, sur 119 pieds 1 1-2 pouce de profondeur, le tout d'après le plan de Journot, architecte, et déposé à la Bourse.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Wm Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
1 mars

PAR J. B BLACHE.

MERCREDI, 2 de Mars, il sera vendu à 10 heures, à son encan, rue Conti, no. 27, 60 colis de *marchandises, contenant indiennes pour robes, ditto pour meubles; mousseline pour robes; toiles à drap, cotonnade*. Ces marchandises peuvent être examinées aujourd'hui mardi, après midi. 1 mars

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MERCREDI, 9 de Mars, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu,

Un Terrain situé en cette ville, rue de l'Esplanade, entre les rues Condé et Royale, ayant 21 pieds 4 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur 110 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Madame Veuve Espinosa, et de l'autre par celle de Mr. Alonzo Morphy, sur lequel il y a une maison en briques à trois étages, couverte en ardoises, ayant cuisine, chambre à repasser et cave avec rez de chaussée et six chambres *aux étages supérieurs, avec cour* briquetée, citerne, &c. le tout neuf et en parfait état.

Conditions—1 et 2 ans de crédit, en billets tirés et endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente devant Félix de Armas, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 1 mars

PAR Jos LECARPENTIER.

MERCREDI, 2 mars, à onze heures, il sera vendu à son magasin d'encan, pour clore une facture, 6 boucauts de bottes, brodequins et souliers.
1 mars

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 3 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett,

Une négresse nommée Rose, âgée de 19 ans, depuis 2 ans dans le pays, parlant l'anglais et le français, bonne blanchisseuse, repasseuse, cuisinière, bonne domestique de maison, très bon sujet, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : comptant 1 mars

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu jeudi, 3 mars, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour clôre des intérêts: 10 beaux lots de *terre situés dans le faubourg Washington*, faisant partie de l'Ilet no. 20. face aux rues France, St. Jean Baptiste et Lesseps, ayant les dimensions désignées sur le plan déposé à la susdite Bourse.

Conditions: 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente des terrains pardevant H. Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 29 fev—4

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le jeudi, 10 mars 1836, à 4 heures de l'après midi, faubourg Clouet, rue Louisa, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, *en date du 26* Février 1836, les effets mobiliers, consistant en 2 Chevaux, 3 Vaches et des meubles, *dépendant de la* succession de feu Jean Charles Cheixnaydre.
Conditions : comptant. 29 fev

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu Samedi, 5 Mars 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett,

9 Lots de Terre situés au nouveau faubourg Marigny, 5 fesant face à la rue des Duels, 2 fesant face à la rue St Antoine. et 2 à l'encoignure des rues Annette et de la Loi, le tout conformément au plan déposé à la Bourse.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 29 fev

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi, 20 Mars 1836, à midi, à l'Arcade de Bank,

72 Lots de Terre de la plus grande valeur, situés à Carrollton et fesant face au chemin de fer.

La situation de ces lots de terre est si avantageuse qu'il serait superflu d'en faire ici l'éloge. Ils sont contigus à l'hôtel

Les conditions de la vente sont un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Le plan est exposé à l'Arcade. 19 fev—3ps

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu, samedi, 5 mars, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins; 105 lots de terre situés à Carrollton. Ces lots sont très avantageusement placés faisant face au railroad du Mississipi et au canal de la Nouvelle Orléans. On peut y établir des maisons de maître, des jardins, des chantiers, des moulins ou fabriques et quelques unes dans le nombre sont très près de l'hôtel bâti tout récemment par la compagnie de Carrollton. Les spéculateurs et ceux qui désirent placer des fonds ne peuvent trouver de meilleure occasion: les conditions sont très favorables et on ne demande aucun endossement. On peut consulter le plan déposé à la Bourse de l'Arcade; dans quelques jours, on pourra se procurer des petites affiches où seront détaillées les différens lots et leurs dimensions.

Conditions: Un cinquième comptant, la balance à 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit, sur billets à l'ordre du vendeur et garantis par hypothèque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement.

Il sera vendu ensuite, à la Bourse de l'Arcade, un lot de terre situé au faubourg Annonciation, faisant l'encoignure des rues Pacaniers et Richard, mesurant 32 *pieds de face* à la rue des Pacaniers, sur 127 pieds 11 pouces 5-8 de profondeur et de face à la rue Richard *mesure américaine*. On pourra consulter le plan qui sera déposé à la Bourse dans quelques jours.

*Conditions*: Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Actes de vente pardevant M Joseph B. Marks, notaire, aux frais des acquéreurs. 27 fev

LE soussigné offre en vente la maison qu'il habite dans la rue Julia, après celle du Camp. Cette maison fait partie de celles qui ont été construites par la compagnie des bâtimens.

Pour les conditions, s'adresser au no. 65, rue Gravier. (27 fev—5) J. OGDEN.

AVIS AUX PRISEURS—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre des mouchoirs, en batiste croisée, de couleurs foncées et à carreaux importées dans ce pays pour la première fois; cet article a été fabriqué exprès pour la Nouvelle Orléans.
27 fev J & J DARRAMON, 20, rue de Chartres